

ANNEXE IV¹

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit : SEXTANT QUALITY FOCUS

Identifiant d'entité juridique : 9695009DQ4GBBGXOH239

Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<p><i>Indiquer et remplir le cas échéant le pourcentage représentant l'engagement concernant les investissements durables</i></p>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %</p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 20% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable</p>	

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Suivi de la Note ESG moyenne du portefeuille comparée à celle de l'univers d'investissement

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant Quality Focus par rapport à son univers de référence ESG.

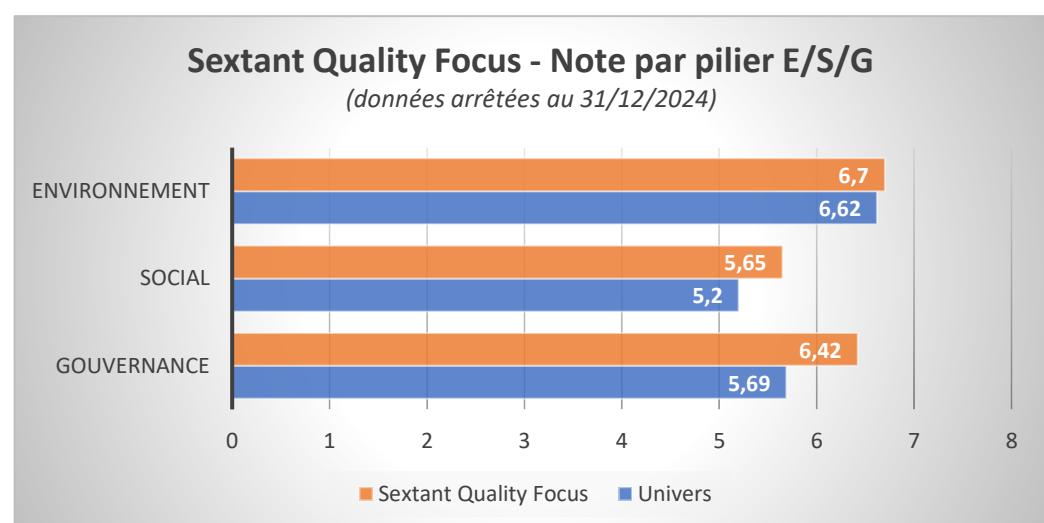
¹ Données arrêtées au 31/12/2024 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle SFDR du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion.

Score ESG² externe:

(Source : MSCI ESG Ratings)³

Date	Compartiment	Note ESG (/100)	Couverture ⁴	Performance relative du compartiment / univers
31/12/2024	Sextant Quality Focus	7,51	100%	+14,78%
	Univers	6,55	73,9%	
29/12/2023	Sextant Quality Focus	6,85	100%	+5,22%
	Univers	6,51	75%	

La performance ESG du compartiment **Sextant Quality Focus** est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+15%), ainsi que sur deux des 3 piliers qui la composent : Social - Gouvernance, comme le montre les données figurant ci-dessous.



Meilleures notes ESG du compartiment

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Diageo	10	3,5%
Adobe	10	3,5%
Edwards Lifesciences	10	1,5%
Admiral	9,7	6,5%
Rotork	9,7	1,7%

² La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

³ En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

⁴ Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 75% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

Notes ESG les moins élevées du compartiment

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Meta Platforms	2	4,3%
Alphabet	4,6	5,4%
Paradox Interactive	4,8	2,1%
Domino's Pizza Enterprises	4,8	0,7%
Hershey	5,8	1,0%

Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Quality Focus, le compartiment a pris un **engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers** sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'empreinte carbone.

Les résultats de cet engagement au 31/12/2024 sont restitués ci-dessous.

ENVIRONNEMENT : Empreinte Carbone

DATE	EMPREINTE CARBONE* SEXTANT QUALITY FOCUS				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
31/12/2024	100%	52%	4	71	- 94%
29/12/2023	100%	21%	5	57,7	-91%

*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2022-2023, les données de l'exercice 2023 étant en cours de vérification.

Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids * ratio d'empreinte pour chaque titre) – Émissions Scope 1, Scope 2 ;

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre directes -similaires aux émissions de « Scope 1 » et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

L'empreinte carbone du compartiment Sextant Quality Focus est très significativement inférieure à celle de son univers de référence (-96%), conformément aux engagements pris.

Suivi des métriques climat⁵ et d'empreinte environnementale de Sextant Quality Focus⁶

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du reporting sont restitués dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2+3	Température et Alignment 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_EU ⁷) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2024	SEXTANT QUALITY FOCUS	126,6	>5°C ⁸	3%	0,58 ⁹	0%	0,3%	23,3
	Couverture	97%	100%	100%	92,8%	-	100%	100%
	Univers	604,6	2,7°C/3°C	5,26%	0,91 ¹⁰	0,1%	0,5%	26,6
	Couverture	49%	36%	40%	19,3%	-	23%	25%
2023	SEXTANT QUALITY FOCUS	186,4	< 1.75°C	3,5%	8%	0%	0,3%	34,2
	Couverture	99%	100%	100%	17%	-	100%	100%
	Univers	339	> 5°C	5,5%	11,8%	0,1%	0,7%	32,8
	Couverture	21%	24%	27%	11%	-	24%	35%

* Source : S&P - Trucost

**Source : MSCI

*** Source : Sustainalytics

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

⁵ La variation des résultats des indicateurs climatiques peut être influencée par les choix méthodologiques adoptés par le fournisseur de données, ainsi que par les perturbations significatives des conditions des différents marchés de consommation et de production de biens et services observées ces dernières années (par exemple : la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, etc.).

⁶ L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2022-2023. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2023.

⁷ Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2023 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé d'investissements dans des entreprises basées en dehors de l'Union Européenne non soumises à l'obligation de reporting sur l'alignement à la taxonomie. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

⁸ La température du portefeuille a largement augmenté par rapport à 2023 du fait de la donnée attribuée par le fournisseur de données ESG Trucost à l'émetteur Microsoft (38 millions de tonnes de CO2e au-delà d'un budget carbone aligné à 5°C).

⁹ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

¹⁰ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant Quality Focus promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, le **compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 20% d'investissements durables**.

L'investissement durable pour Amiral Gestion¹¹ est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement aux objectifs environnementaux :
 - d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
 - d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Part d'investissement durable

SEXTANT QUALITY FOCUS	(Données pondérées au 31/12/2024)	(Données pondérées au 29/12/2023)
PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES Part d'ID minimale : 20%	85,91%	57,2%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation et adaptation au changement climatique	82,76%	55,7%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	3,16%	1,5%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 31/12/2024 **une part d'investissement durable représentant 85,91%** de l'actif net du portefeuille.

¹¹ Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ;
<https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions "investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constitue des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle¹²



Au 31/12/2024, et sur l'ensemble de l'année 2024, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère¹⁴

Aucune entreprise n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Toutefois, il est à noter que 5 entreprises ont fait l'objet d'une mise sous surveillance par le Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion au cours de l'année 2024 :

- **META Platforms** dans le cadre de deux controverses qui l'ont amené à être inscrites en statut Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies et dont le cas est décrit dans la section suivante.

¹² La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

¹³ Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

¹⁴ Taux de couverture : 100%

■ **ALPHABET**

Alphabet est sous surveillance en raison d'accusations de pratiques anti-competitives, avec deux procès en cours aux États-Unis.

Le premier concerne l'abus de position dominante dans la technologie publicitaire digitale (« AdTech »). Google est accusé d'avoir utilisé sa position pour favoriser son réseau publicitaire et réduire la concurrence, notamment via des acquisitions (DoubleClick en 2008 et Admeld en 2011). Google défend que son écosystème intégré améliore le retour sur investissement des annonceurs, réduit les prix pour les consommateurs, et reste compétitif face à de nombreuses alternatives.

Le second procès porte sur un monopole présumé sur la recherche en ligne (Search). Le département de la justice critique les accords de distribution conclus avec Apple et Samsung, qui restreindrait la concurrence. Une décision sur des mesures correctives, pouvant inclure la scission de Chrome, est attendue en 2025. Alphabet rejette cette proposition, estimant qu'elle nuirait à l'expérience utilisateur et à l'efficacité économique de ses services.

En Europe, Google fait face à des accusations similaires, mais soutient que ses services élargissent les choix offerts aux consommateurs tout en soutenant les commerçants locaux. En 2013, un accord avec la FTC avait déjà conclu que, bien que Google ait favorisé ses propres services, cela ne constituait pas une violation des lois sur la concurrence. Nous considérons qu'Alphabet maintient sa position grâce à l'innovation et l'utilité de ses produits, plutôt qu'en raison de pratiques déloyales. Son écosystème technologique unifié, soutenu par DeepMind, offre des avantages significatifs en termes d'efficacité économique et d'expérience utilisateur.

Par conséquent, notre analyse interne ne classe pas ces problèmes antitrust comme étant de gravité sévère. Cependant, nous maintenons une surveillance accrue de l'entreprise et suivons attentivement l'évolutions de ces différents dossiers.

■ **Nestlé**

Nestlé, leader mondial de l'agroalimentaire, est régulièrement sujet à des controverses environnementales et sociales exposées par diverses ONG et médias. Parmi les accusations figurent des problématiques liées à l'approvisionnement en eau, au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement en cacao, à la déforestation causée par l'huile de palme, à la pollution plastique.

- Approvisionnement en eau : Début 2024 en France, Nestlé a été accusée d'utiliser des traitements illégaux, comme la microfiltration et les filtres UV sur ses eaux minérales (Perrier, Vittel et Contrex), en violation des réglementations. Après reconnaissance, ces pratiques ont été cessées et des méthodes conformes adoptées. Nestlé Waters fait aussi l'objet d'une enquête pour neuf forages présumés illégaux dans les Vosges, ayant permis de prélever jusqu'à 19 milliards de litres d'eau en 20 ans. Nestlé conteste ces accusations, affirmant que tous ses forages sont autorisés. Entre 2016 et 2020 aux États-Unis, nous avons relevé un précédent : Nestlé avait dû faire face à des critiques pour le pompage d'eau dans des zones en pénurie ainsi qu'à des allégations de publicité trompeuse sur la pureté et l'origine de ses eaux l'ayant amené. Bien que l'entreprise affirmait réduire son impact environnemental en optimisant sa consommation et en collaborant avec les communautés locales, elle a cédé en 2021 ses activités eaux en bouteille en Amérique du Nord à deux fonds de capital investissement. Suite au scandale en France, la société a été condamnée le 11/09/2024 à une amende de 2 millions d'euros pour des pratiques non conformes après avoir conclu une convention judiciaire d'intérêt public avec la justice (accord de non poursuite).
- Travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement : Nestlé poursuit activement ses efforts pour améliorer les conditions de vie dans sa chaîne

d'approvisionnement en cacao, avec des initiatives qui portent leurs fruits. Son plan Cacao, notamment grâce au système de surveillance et de remédiation du travail des enfants (CLMRS), a soutenu plus de 28 000 enfants en 2023. Parallèlement, son programme d'amélioration des revenus des familles agricoles contribue à réduire leur dépendance économique au travail des enfants, renforçant ainsi la résilience et le bien-être des communautés productrices. Ces actions illustrent des progrès significatifs et l'engagement de Nestlé à réduire les impacts négatifs issus de sa chaîne de valeur et en faveur d'un progrès social.

- **Huile de palme et déforestation** : Concernant l'huile de palme, Nestlé vise un approvisionnement 100% durable et sans déforestation. En 2022, 91% de son huile de palme était exempte de déforestation. L'entreprise utilise une surveillance satellitaire pour identifier les risques et a planté 27,1 millions d'arbres entre 2022 et 2023 pour restaurer les écosystèmes.
- **Pollution plastique** : Selon Break Free From Plastic, Nestlé était le deuxième plus grand pollueur plastique en 2023, malgré des efforts perceptibles. En effet, Nestlé s'efforce activement de réduire son utilisation de plastique vierge et d'augmenter la recyclabilité de ses emballages. En 2023, Nestlé a réduit son utilisation de plastique vierge de 14,9 % par rapport à 2018, avec un objectif d'atteindre une réduction de 33 % d'ici 2025. De plus, 84 % des emballages plastiques de Nestlé étaient conçus pour être recyclables en 2023, contre 82 % en 2022 et 75 % en 2021. Ces actions témoignent selon nous de l'engagement de Nestlé à réduire son empreinte plastique et à progresser vers une économie circulaire pour ses emballages.

Dans ce contexte, le cas Nestlé a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du comité de surveillance des controverses du 6 novembre 2024. Le comité de surveillance des controverses a statué pour que ces 4 controverses et 2 autres sur la qualité des produits et les pratiques marketing de l'entreprise soient maintenues à ce stade à des niveaux de gravité de modérée (niveau 2) à significative (niveau 3) évalués par notre fournisseur de données, l'agence Sustainalytics. En effet, nous prenons acte d'un changement de direction générale en septembre 2024 avec l'arrivée du français Laurent Freixe en réponse à ces controverses et annonçant une perspective d'efforts additionnels déployés par l'entreprise pour améliorer ses pratiques ESG. Dans ce contexte, nous maintenons Nestlé en portefeuille tout en restant vigilants sur l'évolution de la gestion de ces sujets centraux. Le comité a donc décidé de mettre sous surveillance pendant 12 mois le titre afin :

- d'une part, d'analyser l'évolution des actualités de Nestlé sur ces thèmes et plus globalement de la qualité globale de son profil ESG au regard de la gestion d'enjeux clés tels que la qualité et la sécurité sanitaire de ses produits,
- d'autre part de s'assurer, en corollaire, d'une trajectoire de progrès de l'entreprise.

■ **Solventum**

Solventum, ex-filiale de 3M et fabricant du dispositif médical Bair Hugger, est confronté à un nombre croissant de poursuites. Le Bair Hugger, un dispositif conçu pour réguler la température des patients pendant les interventions chirurgicales, est mis en cause dans des études datant de 2023. Celles-ci suggèrent qu'il pourrait augmenter le risque d'infections en favorisant la propagation de bactéries dans l'organisme.

Ce litige, regroupé dans le cadre d'un recours collectif (class action MDL), a vu le nombre de plaignants augmenter de 6 858 à 7 187 entre juin et juillet 2024. Si le phénomène s'amplifie et que les efforts d'intermédiation échouent, la confiance des investisseurs pourrait être impactée. Face aux risques financiers et de réputation liés à ces poursuites, nous avons décidé de rehausser le niveau de gravité de la controverse établi par Sustainalytics en niveau 4-Fort au lieu de 2-Modéré. Cette décision est motivée par notre analyse de la double matérialité qui souligne l'importance des enjeux liés à la santé humaine associée à notre évaluation globale du risque ESG. En conséquence, nous avons décidé de retirer Solventum de notre portefeuille.

■ **Reckitt**

Un jury de l'Illinois a ordonné à la filiale Mead Johnson de Reckitt Benckiser, le fabricant de produits d'hygiène et de santé grand public (Nurofen, Durex, Dettol), de verser 60 millions de dollars à la mère d'un bébé prématuré décédé après avoir reçu le lait maternisé Enfamil. Cela fait partie d'une class action lawsuit avec un grand nombre de plaignants. L'entreprise a été jugée négligente de ne pas avoir averti du risque d'entérocolite nécrosante (ECN).

A la suite de cela nous avons réévalué en interne cette controverse comme étant de gravité sévère catégorie 4, alors que nos fournisseurs de données ESG sur les controverses la notait en catégorie 2. En conséquence nous sommes sortis de la position.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

Bilan global au 31/12/2024

Au 31/12/2024, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Quality Focus sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Quality Focus exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

Bilan au 31/12/2024



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- **1 entreprise au statut Watchlist : Meta Platforms**
- **Taux de couverture d'analyse : 100%**

META

Gravité élevée (Catégorie 4)

La société américaine Meta (ex Facebook) et maison mère des plateformes Instagram, Facebook, et WhatsApp, a été mise sous surveillance fin 2022 à la suite de deux controverses : gestion des données personnelles des utilisateurs, impact négatif de ses produits sur la santé mentale des adolescents. Ces sujets placent l'entreprise sous un double statut de Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux et d'atteintes aux intérêts des consommateurs. A ce titre, l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du comité de surveillance des controverses qui s'est tenue le 12 octobre 2022. Cette mise sous surveillance et les éléments d'analyse ont été communiqués dans le rapport SFDR du fonds en date du 30/12/2022. Pour rappel :

- **Gestion des données** : Malgré les mesures prises en 2022, Meta a reçu de nouvelles amendes de la part de la DPC en 2021, 2022 et 2023 à la suite des enquêtes de la commission (condamnation de Meta à 1.2 milliards d'euro par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en Mai 2023). Par ailleurs, les régulateurs aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et dans l'UE envisagent tous une réglementation plus stricte ciblant l'entreprise. Initialement, Meta avait mis en place un abonnement payant, permettant aux utilisateurs de retirer toutes publicités. Le tarif de cet abonnement est passé récemment de 13 € à 8 € pour les appareils mobiles. Bien que les utilisateurs soient libres d'utiliser les plateformes Facebook et Instagram, cette solution n'a pas été validée par la commission européenne car elle ne correspondait pas aux critères du DMA.

Désormais, Meta offre aux utilisateurs deux options principales pour la publicité : les publicités contextuelles basées sur des données moins personnelles telles que l'âge, le genre et la localisation actuels de l'utilisateur, ou continuer à recevoir des publicités hautement ciblées en donnant leur consentement explicite. Ces publicités contextuelles proposées par Meta étant bien conformes aux exigences des régulateurs de l'UE, nous apprécions les efforts et nouvelles avancées de l'entreprise en matière de conformité RGPD. Nous continuons à suivre ses pratiques en matière de gestion des données, problème général à toutes les entreprises similaires.

- **Impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des adolescents** : malgré des mesures correctives identifiées, Meta continue d'être exposée sur cette controverse avec une action en justice initiée par 40 Etats américains à l'automne 2023 pour nuisance à la santé mentale de la jeunesse. Cette action en justice représente l'aboutissement d'enquêtes menées depuis deux ans sur les méthodes "addictives" sur Facebook et Instagram. Les États, démocrates et républicains, affirment que le groupe californien a "dissimulé la façon dont ces plateformes exploitent et manipulent les consommateurs les plus vulnérables", et "négligé les dommages considérables" causés à la "santé mentale et physique des jeunes de notre pays".

Bien que ces questions soient légitimes et doivent être suivies avec attention, plusieurs éléments laissent penser que Meta cherche à adresser ce sujet de société complexe avec sérieux. Par ailleurs, le cas n'ayant pas été jugé, il est prématuré de conclure que Meta a un impact néfaste sur la santé mentale des jeunes sans pouvoir mettre en perspective plusieurs études. Par exemple, une étude scientifique menée par The National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine en 2023 montre des impacts négatifs mais aussi positifs des réseaux sociaux. Parmi les aspects positifs figurent :

- 1/ Le divertissement pour la majorité des jeunes,
- 2/ L'amélioration du bien-être de certains jeunes isolés ou en quête d'opportunités.

Ces éléments ne peuvent être ignorés, d'autant qu'aucune étude scientifique ne fait consensus pour établir une contribution globalement négative des réseaux

sociaux sur la santé des jeunes. L'innovation technologique s'accompagne inévitablement de bénéfices et de risques. L'enjeu consiste à atténuer ces derniers plutôt qu'à rejeter la technologie dans son ensemble.

Depuis janvier 2024, Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents. En septembre 2024, Instagram a annoncé mettre en place des restrictions supplémentaires en lançant des « **comptes adolescents** » réservés aux 13-17 ans, avec des fonctionnalités renforçant le contrôle parental. Toutefois, des préoccupations subsistent concernant les accusations de méthodes addictives, et nous continuons à surveiller de près les évolutions des procédures judiciaires.

C'est dans ce contexte de controverse sur la santé mentale des jeunes, Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la **Tech Responsable** (Tech & mental health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM. L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux, tout en cherchant à limiter les impacts potentiellement négatifs des technologies. Les détails de cet engagement sont exposés dans la section dédiée du rapport.

Par ailleurs, Meta contribue activement à rendre la technologie plus sûre, notamment via son engagement pour les technologies **open source**, mises à disposition de la communauté scientifique et technologique. En 2024, dans la lignée du projet Open Compute en 2011, Meta a renouvelé cet engagement, à l'inverse des autres grandes entreprises de technologie, en ouvrant ses travaux de recherche en intelligence artificielle à la communauté scientifique. Les **modèles Llama**, développés par le laboratoire d'IA de Meta, sont devenus essentiels au développement de nombreuses applications par des petites structures.

Meta a également joué le rôle de lanceur d'alerte au sujet du cadre réglementaire Européen, qu'il estime contraignant, fragmenté et freinant l'innovation.

Compte tenu des évolutions positives au sujet de la promotion de bonnes pratiques sur les réseaux sociaux et en particulier pour les jeunes, ainsi que de sa nouvelle ligne de conduite adoptée sur la confidentialité des données, le comité de surveillance des controverses a décidé, en avril 2024, de maintenir en niveau de gravité 3 les controverses supra mentionnées ainsi que le statut de mise sous surveillance. En 2025, nous continuerons à suivre de près ces sujets.

Description détaillée :

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment Sextant Quality Focus prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2024 sont restituées dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment¹⁵.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2025 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements¹⁶ de ce produit financier ?

SEXTANT QUALITY FOCUS			
Investissements les plus importants	Secteurs	% d'actifs	Pays
Admiral	Finance	6,5%	Royaume-Uni
Ishares Usd Treasury Bond 0-1Y	-	5,5%	Irlande
Alphabet	Services de communication	5,4%	États-Unis
Games Workshop	Consommation discrétionnaire	4,6%	Royaume-Uni
Amadeus It	Consommation discrétionnaire	4,5%	Espagne
Meta Platforms	Services de communication	4,3%	États-Unis
Pepsico	Consommation de base	4,0%	États-Unis
Nestle	Consommation de base	4,0%	Suisse
Coca-Cola Co/The	Consommation de base	4,0%	États-Unis
L'Oreal	Consommation de base	4,0%	France
Paypal Holdings	Finance	3,9%	États-Unis
TOTAL	Consommation de base	50,7%	

¹⁵ [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

¹⁶ Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 31/12/2024 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

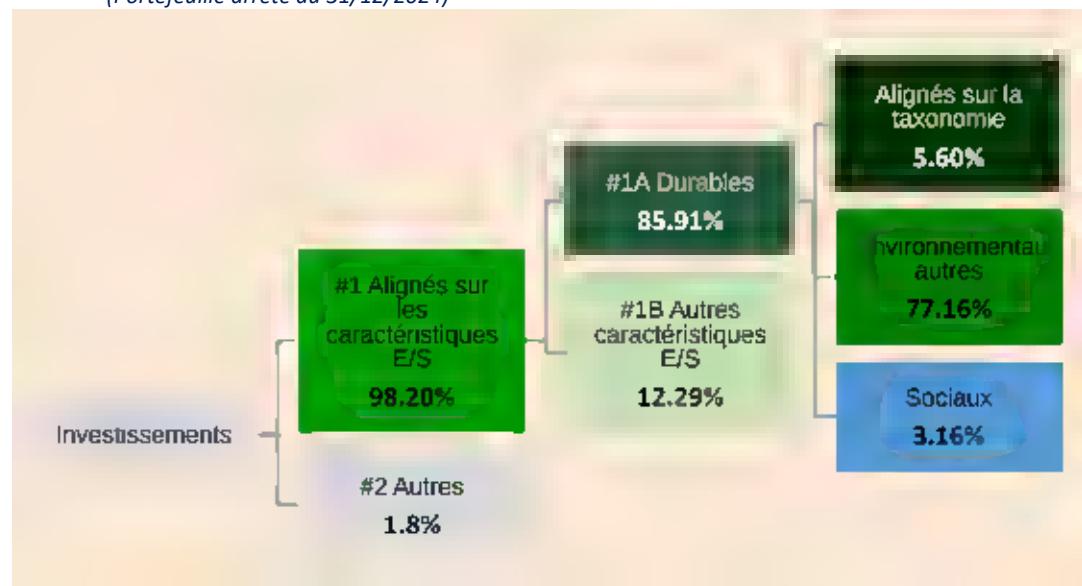
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation d'actifs
décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*

SEXTANT Quality Focus
(Portefeuille arrêté au 31/12/2024)



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Secteurs	% d'actifs
Consommation de base	31,2%
Consommation discrétionnaire	15,9%
Industrie	12,9%
Services de communication	11,8%
Finance	10,4%
Technologies de l'information	7,2%
Santé	1,5%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment Sextant Quality Focus n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxonomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxonomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹⁷ ?**



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

¹⁷ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

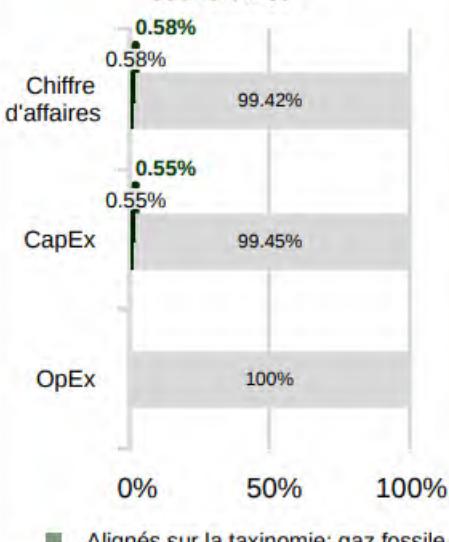
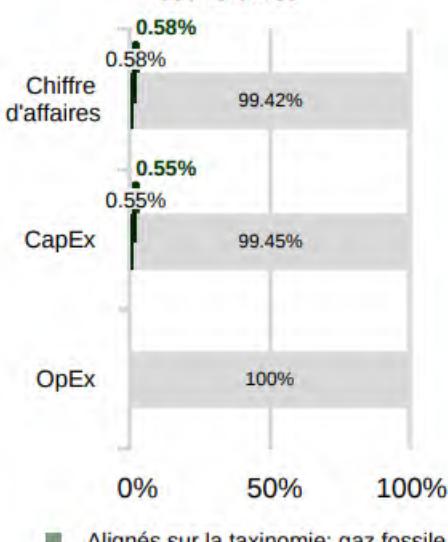
SEXTANT QUALITY FOCUS

Part des investissements alignés sur la taxonomie au 31/12/2024

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx), pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont **obligations souveraines***2. Alignement des investissements sur la taxonomie, **hors obligations souveraines**

Ce graphique représente 100% des investissements totaux

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

PART VERTE

SEXTANT QUALITY FOCUS : 0,58%

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT QUALITY FOCUS			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Kone	Industrie	14,1%	Habilitante
Rotork	Industrie	10%	Habilitante
Bureau Veritas	Industrie	3%	Habilitante

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission dégaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 0,58% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, la quasi-totalité (i.e. 0,57%) correspond à des activités habilitantes captées.

Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Quality Focus				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice ¹⁸	Activité de transition	Activité habilitante
2024	Part des CAPEX alignés	0,45%	0%	0,05%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0,02%	0,57%
	<i>Couverture</i>	92,84%		
2023	Part des CAPEX alignés	0%	0,27%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0,07%	7,89%
	<i>Couverture</i>	14,24%		

A noter : nous constatons une hausse conséquente du taux de couverture des émetteurs par rapport à l'alignement à taxonomie européenne. Nous reportons l'information collectée depuis notre fournisseur de données qui peut être involontairement surévaluée sur le taux de couverture, mais correcte sur le pourcentage d'alignement.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau ci-dessus.

¹⁸ Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

77,16%

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants¹⁹, le **compartiment Sextant Quality Focus totalise 77,16% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre notamment ADMIRAL GROUP PLC (6,48%), ALPHABET INC. (5,36%) et Games Workshop Group PLC (4,56%).

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

3,16%

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants²⁰, le **compartiment Sextant Quality Focus totalise 3,16% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre notamment PAYLOCITY HOLDING CORPORATION (1,89%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **1,8% de l'actif total** du compartiment au 31/12/2024 et correspondaient à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

¹⁹ <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2195/doc.pdf>

²⁰ Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le rapport 2024 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

Rapport de vote 2024

	2024	2023
Nombre d'AG votables	29	28
Pourcentage d'AG votées	93,1%*	93%
Nombre de résolutions votées	450	480
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	17%	19%
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	45	52
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	28	32
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	31%	22%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	15%	15%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentation de capital : 100%	Augmentations de capital : 48%
	Nomination des administrateurs 15%	Nomination des administrateurs : 15%
	Rémunération des dirigeants : 31%	Rémunération des dirigeants : 22%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Amadeus IT Group SA, FactSet Research Systems Inc., Paradox Interactive AB : 100%	Amadeus, Choice Hotel, Domino's Pizza, NVR, Rational : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	NVR, Inc. (50%), Alphabet Inc. (57%), The Estee Lauder Companies Inc. (60%)	Nintendo : 14%, Arista Networks : 25%, Alphabet : 56%

**Amiral Gestion n'a pas pu voter à l'assemblée générale Nestlé et Compagnie Financière Richemont SA en 2024, en raison du pays de domiciliation de l'entreprise où la législation impose le blocage des titres. Se référer à la Politique de vote Amiral Gestion, disponible [ici](#).*

Rapport de dialogue et engagement ESG 2024

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2024 :			
3 Entreprises	12,3% du portefeuille	Engagements individuels et collaboratifs	Meta Platforms, Nestlé, Unilever

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue- engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

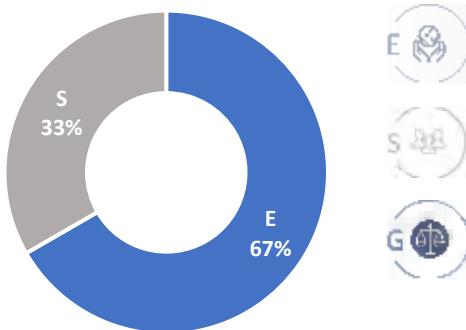
Sur l'année 2024, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Sur l'année 2024, 100% des engagements ont été réalisés de manière collaborative.

Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



2 thèmes liés à la thématique environnementale

1 thème lié à la thématique sociale

0 thème lié à la gouvernance

Illustration d'engagements 2024

Climate Action 100+



En 2023 Amiral Gestion a rejoint la coalition d'investisseurs du Climate Action 100.

Cette initiative, regroupant plus de 700 investisseurs à travers le monde, a pour objectif d'inciter les entreprises les plus émettrices en gaz à effet de serre à réduire leurs émissions et à renforcer leurs engagements envers les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Unilever

Depuis notre intégration au groupe de travail sur l'entreprise Unilever en novembre 2023, nous avons entamés plusieurs échanges riches autour du plan d'action climatique à horizon 2030 avec des objectifs de plus en plus ambitieux.

Les derniers échanges à fin 2024 portaient sur : la transition juste – comprendre au mieux comment l'entreprise peut prendre des objectifs sensés et réalisables ; l'intégration de ces enjeux climats clefs au niveau de la

gouvernance – avec une demande de transparence sur des critères précis ; ainsi que l'intégration des risques climatiques dans sa comptabilité.

Un entretien prévu en 2025 avec la participation de deux nouveaux co-lead investisseurs (Globalance bank et CCLA) visera à discuter des derniers Benchmark scores, du rapport 2024 incluant le nouveau plan d'action et à déterminer les prochaines étapes clefs.

Nestlé

Le dernier dialogue avec Nestlé, qui a eu lieu en novembre 2024, portait sur les trois engagements prioritaires de l'entreprise : (i) Amélioration de la transparence de sa stratégie de décarbonisation, (ii) Gouvernance climatique, et (iii) Transition juste et Droits de l'homme.

Un travail supplémentaire a été effectué avec Nestlé à la suite du changement de la gouvernance. Nestlé a indiqué que le responsable du développement durable rend désormais compte directement à l'administrateur délégué et que le développement durable est un élément essentiel de la stratégie de l'entreprise.

Des discussions détaillées ont ensuite eu lieu sur la stratégie de décarbonisation, la gouvernance et le lobbying et continueront en 2025.

Tech & Mental Health



Dans un contexte où les questions de santé mentale, en particulier chez les jeunes, suscitent des préoccupations croissantes, Amiral Gestion a rejoint, le 11 avril 2023, une coalition pionnière sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health). Cette initiative, pilotée par Sycomore Asset Management et AXA Investment Managers, rassemble désormais 33 investisseurs institutionnels mondiaux représentant plus de 2 622 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

Son ambition est de dialoguer avec les grandes entreprises technologiques afin de les engager sur leur prise en compte des enjeux de santé mentale et de bien-être des utilisateurs finaux.

Alors que ces thématiques restent largement sous-estimées par les entreprises technologiques, souvent peu réceptives aux démarches individuelles des investisseurs, cette coalition offre une approche collective permettant de démultiplier l'impact et inciter les entreprises à adopter de bonnes pratiques. Parmi les mesures clés figurent l'élaboration de politiques pour réduire les risques d'addiction, la garantie de la sécurité en ligne pour les enfants, la mise en place de mécanismes de signalement de contenus préjudiciables, ainsi que la transparence et le suivi des progrès réalisés.

Avec l'appui de l'équipe ESG, une équipe de 3 gérants, représentant les fonds Sextant Tech, Sextant Quality Focus et Sextant Grand Large, s'implique activement dans les initiatives menées par la coalition. En 2024, Amiral Gestion a joué le rôle de Support investor pour META, UBISOFT et ALPHABET. Un focus particulier est accordé à META, en raison de son exposition à des controverses significatives et de son statut de "watchlist" du Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette démarche reflète l'engagement d'Amiral Gestion à promouvoir une utilisation responsable et éthique des technologies en s'assurant que les entreprises concernées prennent des mesures concrètes pour limiter leur impact négatif sur la santé mentale et le bien-être des utilisateurs.

META

Meta se trouve parmi les entreprises technologiques ciblées par la coalition. Vue sa taille et sa forte exposition aux controverses autour du bien-être et de la santé mentale des jeunes utilisateurs, cette entreprise attire une attention particulière des investisseurs tel qu'Amiral Gestion.

En 2024, notre groupe de travail a déployé plusieurs actions concrètes en préparation du dialogue avec l'entreprise : (i) une analyse comparative sur les mesures de protection de SNAPCHAT, Instagram et Tik Tok ainsi que le contenu des Guides pour les parents, (ii) identification des bonnes pratiques à préconiser. Ainsi, depuis janvier 2024, Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents en améliorant son rapport avec une partie complète dédiée à la santé mentale des utilisateurs et s'engage à développer le partenariat avec des experts dans la santé mentale, la psychologie et comportement en ligne pour s'assurer d'une expérience saine et positive. En septembre 2024, Instagram a annoncé mettre en place des restrictions supplémentaires en lançant des « comptes adolescents » réservés aux 13-17 ans, avec des fonctionnalités renforçant le contrôle parental.

L'entreprise a également lancé une nouvelle fonctionnalité « Take a break » afin de sensibiliser les utilisateurs et leur permettre de mieux organiser leur temps d'utilisation des médias sociaux.

Les indices de référence
sont des indices
permettant de mesurer
si le produit financier
atteint l'objectif
d'investissement
durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable